

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**3 juillet 2018 à 20h30 en Mairie**

Le 3 juillet 2018 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absents représentés :** Juan GARCIA RODRIGUEZ par Pierre QUILLERE, Michel DAUTEUIL par Etienne DHUICQ, Marie-Claude HIMMESOETE par Pascal THEISEN, Jean-Paul COLMONT par Pascal POISSON

**Absents non excusés :** Yvonne THIMOND, Régis NOIZET, Jacky PINGRET, Brigitte LAGRUE, Hélène D'ARAQUY, Morgane DOR, Françoise MIRAT, Céline PECHART

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

**Lecture du registre des délibérations du 24 mai 2018 par le secrétaire de séance**

*Adopté à l'unanimité*

**Communications**

Inauguration du musée des arts des tranchées

Mise en attente de la subvention votée pour le musée du poids

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries du début du mois de juin

Retour sur le weekend du jumelage

03 et 04/07/2018 - Concours communal fleurissement

04/07/2018 - 18h Réunion avec les associations sportives - Fête du sport 2018

06/07/2018 - 16h Salle Roger Perrin - Diffusion France - Uruguay

07/07/2018 - 21h Soirée Dance Floor

13/07/2018 - Retraite aux flambeaux, feu d'artifice

14/07/2018 - Défilé, médailles aux sportifs, rondelle, jeux, concert,

25/07/2018 - Passage de la France en courant

28/07/2018 - Passage de l'Alter Tour

28/07/2018 - 21h Concert Jukebox

30/07/2018 à 14h - Jury Régional Ville et Village fleurie

**DELIBERATIONS**

**2018-9740 Convention de mise à disposition de la ligne de chemin de fer de Artonges à Montmirail en vue d'une exploitation à des fins touristiques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de la ligne de chemin de fer entre Artonges et Montmirail. Cette convention porte sur les relations entre l'entreprise VFLI et l'association TFBCO pour la mise en place du train touristique.

La Ville de Montmirail et le PETR UCCSA (Union des communes du sud de l'Aisne) sont signataires de la convention en tant que partenaires et soutiens du projet. La présente convention n'engage pas leur responsabilité et n'implique pas de volet financier.

Une convention spécifique entre les deux collectivités et l'association TFBCO visant à fixer les conditions de partenariat sera proposée au vote du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

*Adopté à l'unanimité*

### **2018-9741 Acquisition des parcelles cadastrées section AZ 55, 55p et 56**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AZ 56, 55 et 55p situées rue de la Tour. et appartenant à Plurial Novilia.

Cette acquisition permet d'apporter une cohérence à l'emprise du terrain sur lequel est situé la Tour.

Il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AZ n°55 de 26 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique ainsi que les parcelles cadastrées section AZ n°55p et 56 d'environ 125 m<sup>2</sup> au prix de 50 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ n°55 d'environ 26 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées AZ n°55p et 56 d'environ 125 m<sup>2</sup> au prix de 50 € / m<sup>2</sup>.

Les frais de notaire et de division seront à la charge de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h05*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

